

avec le gel de nos décrets le MIDEF nous prend 300€ d'une main et nous donne 30€ de l'autre en compensation. Ça ressemble à un marché de dupe.

4. Si intégrer l'ensemble des groupes IV et V au groupe VI est une avancée, l'objectif clairement affiché reste d'éradiquer les recrutements en groupe V ; Concrètement pour être OE dorénavant, il faudrait être titulaire du niveau BAC. Quid des BEP et des CAP et des activités de soutien. Les jeunes titulaires de CAP et BEP seraient voués à rejoindre les sous traitants ? Pour la CGT, dans le cadre de la ré-internalisation de nos missions, il est nécessaire d'embaucher massivement dans toutes les catégories et dans tous les métiers.

Au final, on est loin du compte. Nous sommes face à des mesures qui s'apparentent plus à une réforme du mode d'avancement qu'à une pérennisation du statut d'ouvrier de l'état. A part une, toutes les autres sont conditionnelles et soumises à des modifications qu'il faudra faire valider par d'autres ministères et ce, avant les prochaines échéances électorales ! Elles ne sont en rien équitables et pour la majorité des ouvriers actuels, ne les concerneront pas puisqu'au vu de la moyenne d'âge actuelle, ils auront quitté ce ministère avant qu'elles ne puissent leur être appliquées.



Pour la CGT, il est clair que nous sommes face à une des attaques les plus graves contre le statut d'ouvrier de l'état. Si le MIDEF arrivait à ses fins, le statut d'ouvrier de l'état serait vidé de son contenu. On peut toujours tenir de grands discours sur l'efficacité et la pérennité de nos missions et de nos statuts, c'est aux actes que nous jugerons. Sur cette question fondamentale, la CGT ne lâchera rien et ce n'est pas le chantage au quasi-statut exercé par la DRH-MD qui changera nos positions. La défense de nos statuts a fait l'objet de nombreuses batailles menées par la CGT. Aujourd'hui, comme le 26 mai, le 18 octobre et le 4 novembre la bataille doit continuer pour la sauvegarde et l'amélioration du statut d'OE.

La 2^{ème} partie de la réunion était consacrée au taux d'avancement avec 3 hypothèses de travail proposées par la DRH-MD.

Hypothèse 1 : taux 2017= taux 2016 modulé générant 1245 avancements.

Hypothèse 2 : taux 2017= taux moyen 2017 soit 13.39% générant 1240 avancements.

Hypothèse 3 : taux 2017 = taux 2016 modulé+ 1% générant 1328 avancements.

La CGT s'est prononcée pour l'hypothèse CGT avec un taux fixe de 20% calculé sur l'effectif global et non sur les conditionnants, générant un nombre d'avancements conforme aux besoins, environ 3000. On attend la réponse.

Pour conclure, de graves inquiétudes planent sur nos statuts qui malgré les termes employés sont gravement mis en danger. Dans tous les établissements, la lutte doit être à la hauteur des enjeux, et dans la période, la CGT prendra toutes les initiatives pour une mobilisation dans des rassemblements les plus larges possibles. Les moyens existent pour restructurer et casser nos emplois. Employons-les pour véritablement pérenniser les statuts. L'heure n'est pas à l'accompagnement mais à la mobilisation pour imposer d'autres choix avant le CTM qui se tiendra le 21 novembre.

DEFENDONS NOUS !

Si certains syndicats choisissent d'être des pigeons, la CGT choisit de défendre tes intérêts !!!

Délégation CGT :

Didier DELASA (DGA CAZAUX)

Philippe ROBERT (SIAé CLERMONT-FERRAND)

